

PROCES VERBAL

DE REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du 3 juillet 2012 à 18 h 15

Route de Saint André d'Embrun - Domaine du Pont Neuf - 05200 - EMBRUN

Présents : Laurence GRECHEZ - Jacqueline REIDE - Henri FAURE - Richard LACORTIGLIA - Yves MOUSSET - Jean Gabriel RAVARY - Jean SODE - Marc VIOSSAT - Yoann ABOVILIER

Représentés :

Excusés : Florence CARNEVALE - Dominique DROUET (CAPEB) - Yves BARET

Participants : Nadine GUILHEM, Liliane LACORTIGLIA, Sandrine SYLVESTRE, Laurent LIMOUSIN, Frédéric SOUMIER, Philippe PORTELA

Le conseil d'administration s'est réuni le 3 juillet 2012 à 18h15 au siège de l'Association sur l'ordre du jour suivant :

- I. Gouvernance de l'association
- II. Mise en place d'une commission « technico-politique »
- III. Situation de l'activité : formations, insertion, développement en relation avec le « projet Gabion » adopté par le Conseil d'Administration, organisation
- IV. Situation financière au 31 mai 2012 et projection au 31 décembre 2012
- V. Questions diverses :
 - règlement intérieur
 - modifications statutaires (nombre d'administrateurs)

Le Président propose de commencer la séance par la présentation du point IV de l'ordre du jour, à savoir la situation financière au 31 mai 2012.

Avant de développer le point IV de l'ordre du jour, le directeur s'étonne de la présence de certaines personnes non élues au C.A. du Gabion. Une longue discussion s'ensuit et le C.A. rappelle qu'il est le seul maître de ses invitations et qu'il peut s'enrichir de la présence de telles personnes mais que les invités n'ont qu'une voix consultative et non délibérative dans les instances de l'association.

IV. Situation financière au 31 mai 2012 et projection au 31 décembre 2012

Le Directeur présente la situation au 31 mai 2012 et la projection attendue au 31 décembre 2012, il donne lecture de son rapport (voir copie jointe) et répond aux questions posées.

Si le document présenté semble convenir aux administrateurs, les membres du Conseil jugent souhaitable, pour gagner du temps que ce rapport leur soit envoyé quelques jours avant la réunion du Conseil. Le Directeur prend bonne note de cette remarque et s'engage à agir tel que demandé par le Conseil d'Administration.

Le directeur nous informe qu'il a licencié 2 salariés CAE pour faute grave et que le contrat de Frédéric Soumier ne serait pas reconduit au 02/01/2013.

A 20 h 30 la séance est levée. Le Président demande que les points non abordés soient repris dans l'ordre du jour du prochain Conseil d'Administration.

Signature : Le Président - Jean Sode